

*L'ajournement*

**M. Mark MacGuigan** (secrétaire parlementaire du ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, le gouvernement a toujours fait valoir la primauté de l'intérêt public dans les conflits de travail et n'a jamais prétendu que ces conflits n'intéressaient que les parties en cause. On ne peut, dans un cas particulier, légiférer à tout propos. Si l'on veut un système qui tienne toujours et davantage compte de l'intérêt du public, il faut manifester que ce système soit préalable à tout conflit. Toute référence à des conflits antérieurs à l'établissement d'une politique d'ensemble ne peut servir d'indication de l'attitude générale du gouvernement. Il est évident que si les initiatives proposées par le ministre sont couronnées de succès, il y aura des différences techniques, mais aucun changement idéologique. Cependant, il y a peut-être une meilleure façon d'établir la paix dans l'industrie.

Quand le député a parlé vendredi des récentes rencontres avec les représentants syndicaux, il songeait, je suppose, à celle qui a été tenue le 22 janvier avec les dirigeants et les vice-présidents généraux du Congrès du travail du Canada. Le gouvernement et les représentants syndicaux y avaient convenu: que les discussions étaient confidentielles, que les participants se limiteraient à dire que le gouvernement et les syndicats s'étaient rencontrés

et se rencontreraient de nouveau et qu'il n'y avait encore eu aucun accord ou engagement précis.

La réunion du 22 janvier faisait partie des consultations permanentes sur l'inflation, et l'établissement officiel de mécanismes de discussions entre syndicats et employeurs n'a pas été le sujet de cette rencontre, bien qu'on en ait parlé en passant.

Je puis dire à la Chambre que des entretiens officieux avaient eu lieu avec les représentants des syndicats et les représentants des employeurs, et les deux parties s'étaient montrées fort intéressées par la proposition du ministre d'établir le conseil canadien des relations du travail, dont le travail permanent sera de trouver des solutions aux problèmes difficiles de pratique et de perception dans les relations ouvrières.

Comme on l'a indiqué vendredi, le gouvernement n'a pas encore pris de décision sur le fond de la proposition du ministre, mais je puis dire que ce dernier est fort encouragé par la réponse positive des employeurs et des employés à sa proposition. Il s'est fait un travail considérable au ministère et nous attendons avec plaisir le moment opportun d'en publier tous les détails.

**L'Orateur suppléant (Mme Morin):** A l'ordre. La motion d'ajournement étant adoptée d'office, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 27.)